

**De :** [EL](#)  
**À :** [APPA](#)  
**Objet :** Mémoire au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones concernant le projet de loi C-262  
**Date :** Vendredi 17 mai 2019 17:40:46

Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones concernant le projet de loi C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, respectueusement soumis par Edward H. Lipsett, baccalauréat ès arts et baccalauréat en droit  
Winnipeg, Manitoba

Le 17 mai 2019

Honorables sénateurs,

Je vous demande respectueusement de ne pas adopter le projet de loi C-262 pour les mêmes raisons que celles énoncées dans mon mémoire transmis au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes le 12 mars 2018. La principale raison pour laquelle je m'oppose à l'adoption de ce projet de loi est que sa formulation crée une incertitude quant à ses répercussions sur l'ensemble de notre système juridique. Cette préoccupation a d'ailleurs été soulevée lors des débats du Sénat du 29 novembre 2018. Deux éminents juristes canadiens, les honorables sénateurs Murray Sinclair et Serge Joyal, C.P., étaient arrivés à des conclusions totalement opposées à savoir si le projet de loi ferait de la Déclaration des Nations Unies une loi canadienne.

Si vous jugez pertinent de légiférer relativement à la Déclaration, il vaudrait mieux établir une commission chargée d'examiner les lois canadiennes à la lumière de la Déclaration. La commission pourrait formuler des recommandations de réforme conformément à la Déclaration et aux valeurs, aux besoins et aux intérêts des Canadiens.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'accepter mes salutations distinguées.

Edward H. Lipsett, baccalauréat ès arts et baccalauréat en droit